

2P2N

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 84398 €

LE BOURG NOUVEAU "les millepertuis" 35650 LE RHEU

RCS RENNES 502568082

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 02/12/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par les Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 4 Rue de la Janais 35520 La Mézière, en remplacement de l'ancien siège social, situé au LE BOURG NOUVEAU "les millepertuis" 35650 LE RHEU à compter du 01/01/2025.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par les Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3 : Pouvoir

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.

Patrice Benjamin ELLIA, associé(e)

PHILIPPE VICTOR PIERRE REYNAUD, associé(e)